



## En cette fin d'année, encore de nombreux chantiers

Publié le 03-07-2018

Cette année, M le ministre de l'Education Nationale, M. Blanquer, fut omniprésent sur la scène médiatique. Beaucoup d'annonces mais pas d'améliorations des conditions de travail, bien au contraire.

Dictées quotidiennes, calcul mental quotidien, rentrée en musique... Le ministre explique à l'opinion publique la façon dont les professeurs doivent travailler. Qu'importe si dictées et calcul mental s'exercent déjà quotidiennement dans les écoles.

Infantiliser les enseignants permet de cacher sous le tapis nombre de problématiques essentielles :

- **Le gel du point d'indice**, toujours et encore, ainsi que la hausse des cotisations participent à une baisse du salaire net. Voilà de quoi motiver les troupes quand les salaires des enseignants français sont déjà parmi les plus bas e l'OCDE.

- L'enseignement est l'un des métiers où les risques psycho-sociaux sont les plus élevés. Manque de reconnaissance de la part de la hiérarchie, surcharge de travail, pressions contradictoires, incivilités... Le rétablissement d'un jour de carence couplé à l'absence totale d'une médecine du travail contribue à une forme de mépris.

- Pour tenir, de nombreux enseignants optent pour le temps partiel sur autorisation. Or, dans certains départements, celui-ci est la plupart du temps refusé pour nécessité de servir. Evidemment, on décourage les gens à se tourner vers l'enseignement. La seule solution est donc de pressurer les enseignants en place (d'où arrêt maladie, burn-out et donc jour de carence et donc baisse de salaire... et donc découragement et précarisation des personnels)

- **Trop de classes sont surchargées** : à moyens constants, le dédoublement des CP et CE1 en Rep et Rep+ (qui porte ce fruits dans ses classes) conduit à un alourdissement des effectifs dans d'autres classes. En outre, on assiste à de nombreuses non-ouvertures et à des fermetures de classes, particulièrement en milieu rural. Rappelons que le taux d'encadrement en France est un des plus bas des pays de l'OCDE.



Face à cette déliquescence, M. le ministre a trouvé la solution :

*« Il y a un sujet des vacances en France. Ça fait longtemps que je dis que l'on va devoir le poser, tranquillement mais sûrement. Au cours du quinquennat, on va réfléchir à cette question-là »*

Doit-on rappeler au ministre que les professeurs des écoles sont parmi ceux qui ont le plus grand nombre d'heures devant élèves au sein de l'OCDE (900 heures par an)?

Doit-on rappeler au ministre qu'une première grande réforme des rythmes scolaires, sans concertation ne fut pas une réussite pour le bien être des élèves dont le temps passé en collectivité fut finalement allongé ? La majorité des communes reviennent d'ailleurs à 4 jours.

Au SNALC, syndicat proche du terrain, proche de vous, nous nous battons pour faire entendre votre voix.

Nous sommes aussi force de propositions :

- **Revaloriser immédiatement le salaire des professeurs des écoles.** Cette revalorisation est non seulement un rattrapage sur les 20 dernières années et un alignement sur nos voisins européens, mais c'est aussi une condition nécessaire et urgente pour attirer les meilleurs et remettre en route l'ascenseur social.
- **Aménager les fins de carrières** en proposant après 55 ans un service allégé de soutien aux équipes d'école et de formation des jeunes collègues
- Accueillir les enfants handicapés en milieu ordinaire avec des moyens adaptés préalables.
- Recentrer raisonnablement les apprentissages sur les fondamentaux sur une semaine de 4 jours.

Les chantiers sont nombreux, la vigilance est de mise.

Pour affronter la nouvelle année scolaire qui se profile, faites le plein de forces et de repos.

Nous vous souhaitons pour cela d'excellentes vacances.

Notre métier doit rester une passion. Il appartient à chacun d'entre nous de changer les choses.

**Engagez-vous avec le SNALC premier degré** pour améliorer nos conditions de travail et défendre au mieux enseignants et personnels des écoles.

**Notre seule préoccupation, c'est vous : Adhérez au SNALC premier degré.**